



ACADÉMIE
DE NANTES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Nouvelles modalités d'évaluation en CCF de l'épreuve spécifique de section européenne

Session 2025

Webinaires :

17 octobre de 11 à 12h

ou 7 novembre de 16h30 à 17h30



Isabelle Valentin, Elsa Bancel, Catherine Bernard, Laurent Picard



**ACADÉMIE
DE NANTES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



ORDRE DU JOUR :

- **PRÉSENTATION DE L'ARRÊTÉ DU 24 JUIN 2024 RELATIF À L'ATTRIBUTION DE LA MENTION SECTION EUROPÉENNE AU BAC PRO**
- **LE CONTENU DU TEXTE RÉGLEMENTAIRE**
- **CE QUI NE CHANGE PAS**
- **CE QUI CHANGE**
- **LES RESSOURCES À VOTRE DISPOSITION**



Arrêté du 4 aout 2000

L'arrêté du 4 aout 2000 relatif à l'attribution de l'indication section européenne sur le diplôme du bac Professionnel **est abrogé au 31 décembre 2024**



Nouvel arrêté du 27 juin 2024

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

Arrêté du 27 juin 2024 relatif aux conditions d'attribution de l'indication section européenne sur le diplôme du baccalauréat professionnel

NOR : MENE2417889A

La ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse,
Vu le code de l'éducation, notamment son article D. 337-86 ;
Vu l'arrêté du 21 novembre 2018 modifié relatif aux enseignements dispensés dans les formations sous statut scolaire préparant au baccalauréat professionnel ;
Vu l'arrêté du 17 juin 2020 modifié fixant les conditions d'habilitation à mettre en œuvre le contrôle en cours de formation en vue de la délivrance du certificat d'aptitude professionnelle, du baccalauréat professionnel, du brevet professionnel, de la mention complémentaire, du brevet des métiers d'art et du brevet de technicien supérieur ;
Vu l'avis du Conseil supérieur de l'éducation en date du 6 juin 2024,

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/LEGITEXT000030314266>



Une définition inchangée mais des modalités de contrôle en cours de formation



→ *L'obtention de l'indication de section européenne sur le diplôme :*

Art. 3. – Le diplôme du baccalauréat professionnel comporte l'indication section européenne, suivie de la désignation de la langue concernée, lorsque le candidat au baccalauréat professionnel scolarisé dans une section européenne a satisfait aux deux conditions suivantes :

- avoir obtenu une note égale ou supérieure à 12 sur 20 à l'épreuve obligatoire de langue vivante, correspondant à la langue de la section européenne dont il relève ;
- avoir obtenu une note égale ou supérieure à 10 sur 20 à une évaluation spécifique visant à apprécier le niveau de maîtrise de la langue acquis au cours de la scolarité en section européenne dans une discipline non linguistique offerte par l'établissement scolaire ou le centre de formation d'apprentis.



- 12/20 à l'épreuve de LV (même LV que la SELO)
- Au moins 10/20 à l'épreuve orale spécifique de DNL

ARTICLE QUI NE
CHANGE PAS



→ *La prise en compte de la note obtenue pour l'obtention du diplôme*

Art. 5. – La note attribuée à cette évaluation spécifique n'est pas prise en compte pour le calcul de la moyenne générale du candidat à l'examen du baccalauréat professionnel ; sauf si le candidat, au moment de son inscription à l'examen, a choisi, conformément aux dispositions de l'article D. 337-86 du code de l'éducation, de substituer l'évaluation spécifique à l'épreuve facultative de langue vivante.

La note obtenue à l'évaluation spécifique, substituée ou non à celle de l'épreuve facultative de langue vivante, peut être conservée cinq ans.



ARTICLE QUI NE
CHANGE PAS

- Pour que la note obtenue à l'épreuve spécifique de section européenne compte dans le calcul global de sa moyenne pour l'obtention du diplôme, l'élève doit choisir de la substituer à l'épreuve de langue facultative → **LORS DE L'INSCRIPTION A L'EXAMEN, bien penser à le préciser !**
- SINON, de fait, la note obtenue n'entre pas dans la calcul global des moyennes pour l'obtention du bac pro.



→ Les modalités de l'épreuve

Art. 4. – L'évaluation spécifique citée à l'article 3 a lieu en contrôle en cours de formation au cours de l'année de terminale. Elle prend en compte :

- le résultat d'une interrogation orale en langue vivante dans la discipline non linguistique comptant pour 80 % de la note globale ;
- la note sanctionnant la scolarité de l'élève au cours de la classe terminale ou de la dernière année de formation de l'apprenti dans la discipline non linguistique ayant fait l'objet d'un enseignement dans la langue de la section européenne, qui compte pour 20 % de la note globale. Elle est conjointement attribuée par le professeur de langues et le professeur certifié de la discipline non linguistique ayant fait l'objet d'un enseignement dans la langue de la section européenne.

CE QUI NE CHANGE PAS

- L'épreuve spécifique (orale) compte pour 80% de la note de l'épreuve
- La note sanctionnant la scolarité de l'année de terminale compte pour 20%
- NB : les projets et/ou mobilités effectuées en 2nde ou 1^{ère} BCP sont exploitées en classe de terminale.

CE QUI CHANGE

- L'évaluation spécifique a lieu **en CCF au cours de l'année de formation**
- L'épreuve est organisée par les établissements, en fonction de la progression des élèves



Epreuve orale

Durée de l'épreuve : 20 minutes précédée d'un temps égal de préparation.

L'évaluation est réalisée par un professeur de la langue vivante, assisté par le professeur certifié de la discipline non linguistique ayant fait l'objet d'un enseignement dans cette langue.

L'épreuve comporte deux parties de même pondération.

A. – Première partie (10 minutes)

Elle prend appui sur un support non étudié par l'élève ou l'apprenti durant sa formation, remis par l'examineur.

Ce support est en relation avec la discipline dont l'enseignement a été partiellement ou totalement dispensé en langue étrangère, mais on évitera toute spécialisation excessive ou toute question de cours.

Au cours de l'interrogation orale en langue étrangère, le candidat restitue le support de manière précise et nuancée, en dégage les idées maîtresses et les centres d'intérêt.

L'examineur prend en compte :

- la clarté de l'exposition ;
- la qualité de l'information et la culture du candidat dans le domaine considéré en particulier ; - la richesse de l'expression et la correction grammaticale de la langue.

CE QUI NE CHANGE PAS

- **Durée** identique : 20' préparation + 10' partie 1 + 10' partie 2
- **Composition du jury** identique : un prof de LV et l'enseignant de DNL
- **Format** identique
- **Les critères d'évaluation** et donc les grilles d'évaluation
- **La conservation de l'ensemble des documents** pendant 1 an dans l'établissement



CE QUI CHANGE QUANT A L'ORGANISATION EN CCF

- **CCF = la date de l'épreuve dépend de l'organisation interne de l'établissement** en lien avec les propositions de l'équipe pédagogique. Elle n'est plus académique. Le texte réglementaire indique « au cours de l'année de terminale ».
- **L'organisation est propre à l'établissement** et mobilise deux enseignants en même temps pour une durée de 50 mn par candidat (comprenant le temps de l'évaluation)
- **Le jury** est constitué d'un enseignant DNL qui intervient dans la section européenne et d'un professeur de la LV (qui intervient en section européenne ou non)
- **l'équipe d'examineurs élabore ses propres sujets**, non étudiés en classe, à partir d'un support inconnu en fonction de la discipline professionnelle non linguistique enseignée : il n'y a plus de sujets produits sur le plan académique



Les ressources à votre disposition

Disponible sur la page « Ouverture internationale » du site AnglaisLP



Disponible sur le site des langues vivantes

Ouverture à l'international



International

Se former

Examens

Enseigner

Numérique

Textes réglementaires

Évaluation en CCF
épreuve spécifique
section européenne

Développer l'ouverture internationale dans son établissement

Séquences pédagogiques en lien avec l'ouverture internationale

eTwinning

Travailler avec un assistant de LV

Actions de mobilité pour les enseignants



Site des langues vivantes
Académie de Toulouse

Interlangues Allemand Anglais Espagnol Italien Occitan Langues au LP

ACCUEIL /

¡Bienvenidos! Welcome ! Willkommen!

Nos dernières publications



Nouvelles modalités pour l'évaluation spécifique de Section Européenne

À partir de la session 2025, l'interrogation orale de l'évaluation spécifique de Section Européenne est organisée en CCF dans vos établissements. Les professeurs de langues et de DNL conçoivent les sujets et font passer l'épreuve orale à leurs élèves.



Un projet ambitieux à Grenade

Ancrage culturel et historique exceptionnel au service des enseignements innovants



Les ressources à votre disposition

Envoyé par mail dans le courrier d'invitation à ce webinaire

- A. Grille aide à l'évaluation épreuve spécifique SELO EVA A
- B. Liste des activités Epreuve spécifique SELO (anglais et espagnol)
- C. Grille d'aide à l'évaluation EVA-B
- D. Descripteurs évaluation scolarité EVA B
- E. Guide aide à la conception de sujet pour l'épreuve spécifique SELO
- F. Gabarit Sujet BCP Section européenne

→ Exemple de sujets sur Magistère pour le tertiaire ou sur le site disciplinaire Langues

Disponible sur la page « International » du site AnglaisLP , dans « Évaluation en CCF épreuve spécifique section européenne »

Évaluation en CCF épreuve spécifique section européenne.

| Grilles d'évaluation et aides à la conception des sujets | | |
|--|---|------------|
| | Grille d'aide à l'évaluation de l'épreuve spécifique SELO - tous niveaux | 09/10/2024 |
| | <i>Vous trouverez ici la grille d'aide à l'évaluation de l'épreuve spécifique SELO - EVA A- Langue vivante.</i> | |
| | Anglais : liste des activités (annexes) - tous niveaux | 10/10/2024 |
| | <i>Sur cette fiche le candidat notera la liste des activités réalisées au cours de l'année de terminale.</i> | |
| | Espagnol : liste des activités (annexes) - tous niveaux | 10/10/2024 |
| | <i>Sur cette fiche le candidat notera la liste des activités réalisés au cours de l'année de terminale.</i> | |
| | Grille Epreuve spécifique SELO - EVA B-1 - tous niveaux | 10/10/2024 |

GUIDE D'AIDE À L' ÉVALUATION EVA-A

Partie 1 & Partie 2



ÉVALUATION SPÉCIFIQUE POUR L'ATTRIBUTION DE L'INDICATION « SECTION EUROPÉENNE » SUR LE DIPLÔME DU BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL ÉPREUVE ORALE

Session XXXX

NOM, Prénom du candidat

Spécialité :

Etablissement :

Langues :

Pour chacune des trois colonnes situez la prestation du candidat à l'un des quatre degrés de réussite et attribuez à cette prestation le nombre points indiqués (sans le fractionner en décimales). Absence de production : 0.

| | A. 1ère partie de l'épreuve : Prise de parole à partir de documents | B. 2ème partie de l'épreuve : Entretien sur les activités | C. 1° et 2° parties : Intelligibilité et recevabilité linguistique |
|----------------|---|---|---|
| DEGRE 1 | <ul style="list-style-type: none"> Produit un discours bref, simple, avec des faux démarrages et hésitations. Montre une compréhension limitée des documents : citations sans explication, vague identification du thème, de la problématique. <p>1 pt</p> | <ul style="list-style-type: none"> Répond et réagit de façon très succincte, par répétitions, malgré les relances. <p>1 <u>ou</u> 2 pts</p> | <ul style="list-style-type: none"> S'exprime dans une langue partiellement compréhensible. <p>1 <u>ou</u> 2 pts</p> |
| DEGRE 2 | <ul style="list-style-type: none"> Produit un discours simple, partiellement organisé et cohérent. Relève des informations incomplètes, souvent juxtaposées. <p>2 <u>ou</u> 3 pts</p> | <ul style="list-style-type: none"> S'efforce de communiquer, malgré quelques hésitations et imprécisions. Fournit des informations, répond et réagit de façon simple. Connaissances sont limitées. Amorce d'approche interculturelle. <p>3 pts</p> | <ul style="list-style-type: none"> S'exprime dans une langue compréhensible malgré un vocabulaire limité et des erreurs. <p>3 <u>ou</u> 4 pts</p> |

Note saisie dans un
bordereau envoyé par
la DEC
puis sur Cyclades

LISTE DES ACTIVITÉS

EVA-A

ÉPREUVE ORALE (EVA-A)

Session :

Deuxième partie : Entretien sur les activités et travaux effectués dans la DNL

LISTE DES ACTIVITÉS CONDUITES

Sélection de travaux et thématiques abordés pendant l'année terminale et sur lequel le candidat souhaite s'exprimer. Cela peut porter sur l'ouverture européenne et les diverses formes qu'elle a pu prendre en formation dans l'établissement et/ou en milieu professionnel : partenariat, échanges, clubs, journaux, blogs, conférence, visites etc.

Il sera rédigé dans la langue vivante étrangère et devra être visé par les enseignant(e)s de l'année de terminale.

Un support de présentation pourra être autorisé (photos, infographie, road book...). Il illustrera les activités réalisées mais ne devra pas comporter de paragraphes rédigés.

Name :

Form :

1. Activities and topics studied during the European Classes
2. My European experiences

GUIDE D'AIDE À L' ÉVALUATION EVA-B

Scolarité

Note saisie
directement dans le
LSL – aucun
bordereau n'est à
compléter

Évaluation de la scolarité dans la D.N.L. (EVA.B)

Troisième partie

Appréciation du travail effectué en LVE dans la DNL en classe de terminale

| | |
|---|------------|
| Participation spontanée ou suscitée au travail oral | /5 |
| Qualité de certains travaux imposés oraux ou écrits ou pratiques (Moyenne de 3 travaux évalués) | /10 |
| Maîtrise de la langue dans un domaine spécialisé et plus globalement dans une situation de communication | /5 |
| Total évaluation de la scolarité dans la DNL | /20 |

DESCRIPTEURS ÉVALUATION EVA-B

Scolarité

L'enseignement d'une discipline en langue étrangère dans le cadre du nouveau lycée

Les compétences à travailler au lycée dans le contexte linguistique et culturel de la langue enseignée seront évaluées en fin d'année par un positionnement dans les livrets scolaires de 1^{ère} et de Terminale. Le document proposé permet d'objectiver ce positionnement et est à destination des professeurs.

Afin de travailler l'évaluation, l'auto-évaluation et/ou la co-évaluation en classe, il sera possible d'utiliser ce document en veillant à en reformuler les descripteurs pour qu'ils soient accessibles aux élèves. Cela facilitera la mise en place d'une évaluation formative au fil de l'eau non notée permettant à chaque élève de disposer de pistes de progression et faciliter le développement de leur autonomie.

| | Niveau 1 | Niveau 2 | Niveau 3 | Niveau 4 |
|--|--|---|---|---|
| Écouter, visionner et comprendre des contenus disciplinaires | L'élève peut reconnaître une information concrète et simple en relation avec le sujet traité dans un support audio ou vidéo, ou lors d'une intervention orale. | L'élève est capable de mettre en relation les informations repérées dans un support audio ou vidéo, ou lors d'une intervention orale. | L'élève est capable de mettre en relation les informations essentielles du document, ainsi que des points de détail | L'élève peut comprendre les idées principales d'interventions complexes du point de vue du fond et de la forme et/ou d'une certaine longueur dans son domaine de spécialisation. |
| Lire et comprendre des contenus disciplinaires | L'élève peut relever des informations simples en relation avec son domaine de spécialisation dans un document. | L'élève peut comprendre des textes en lien avec les sujets traités en classe et met en relation les informations relevées. | L'élève peut comprendre les informations essentielles de textes authentiques rédigés dans un langage spécifique au champ disciplinaire, ainsi que des points de détail. | L'élève comprend des textes où les auteurs adoptent une attitude particulière. Il peut lire avec un grand degré d'autonomie en adaptant le mode et la rapidité de lecture aux différents supports proposés. Il possède un vocabulaire de lecture large et actif, mais pourra avoir des difficultés avec des expressions peu fréquentes. |

- Écouter, visionner et comprendre des contenus disciplinaires
- Lire et comprendre des contenus disciplinaires
- Parler et interagir à l'oral en mobilisant des contenus disciplinaires
- Écrire et interagir à l'écrit en mobilisant des contenus disciplinaires
- Rechercher et exploiter des informations pour faciliter la coopération internationale

GUIDE D'AIDE À L' ÉLABORATION D'UN SUJET

1 - Texte réglementaire de référence : ARRÊTÉ DU 27-06-2024

Cette épreuve (Partie 1) « prend appui sur un document non étudié par l'élève ou l'apprenti durant sa formation, remis par l'examineur. Ce support est en relation avec la discipline dont l'enseignement a été partiellement ou totalement dispensé en langue étrangère, en évitant toute spécialisation excessive ou toute question de cours. [...] Au cours de l'interrogation orale, le candidat restitue le support de manière précise et nuancée, en dégage les idées maîtresses et les centres d'intérêt. »

2 - Les critères d'évaluation :

Le sujet proposé doit permettre au jury d'interrogation d'évaluer :

- La clarté de l'exposition ;
- La qualité de l'information et la culture du candidat dans le domaine considéré en particulier ;
- La richesse de l'expression et la correction grammaticale de la langue

3 – Éléments d'aide à la vérification de la conformité du sujet :

Le sujet proposé doit permettre au candidat de **s'imprégner rapidement d'un contexte professionnel et d'une problématique ou un enjeu. Les éléments mis à disposition doivent faciliter la prise de parole.**

Le sujet est élaboré conjointement avec le professeur de langues et le professeur de DNL.

GUIDE D'AIDE À L' ÉLABORATION D'UN SUJET

| CONTEXTE PROFESSIONNEL | |
|---|--------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> La situation prend appui sur un enjeu et/ou une problématique lié(s) à la filière professionnelle du candidat – <i>Précision sur la notion de filière ci-dessous.</i> | <input type="checkbox"/> |
| <ul style="list-style-type: none"> Les documents choisis en lien avec le domaine professionnel sont authentiques (c'est-à-dire non élaborés à des fins pédagogiques). Les documents peuvent être écourtés mais pas adaptés (c'est à dire non réécrits à des fins de meilleure compréhension). | <input type="checkbox"/> |
| DOCUMENTS | |
| <ul style="list-style-type: none"> Les documents doivent permettre une prise de connaissance du contexte rapide afin que le candidat ait le temps de penser son argumentaire oral pendant la phase de préparation qui est courte (20 min). Comme dans les préconisations du CCF de langues – situation A-, veiller à ce qu'un texte ne dépasse pas 15 lignes. | <input type="checkbox"/> |
| <ul style="list-style-type: none"> Les documents sont clairement présentés et les sources sont indiquées. | <input type="checkbox"/> |
| <ul style="list-style-type: none"> Les documents sont lisibles. | <input type="checkbox"/> |
| <ul style="list-style-type: none"> Le support permet de conduire à une évaluation du niveau B1+. Le support n'est pas uniquement de type informatif et permet de restituer des informations qui vont au-delà du simple repérage. | <input type="checkbox"/> |
| FORME – un gabarit est proposé dans l'académie | |
| <ul style="list-style-type: none"> Les photos ou images permettent de bien comprendre le contexte | <input type="checkbox"/> |
| <ul style="list-style-type: none"> Aucune annexe ne doit être à remplir | <input type="checkbox"/> |
| <ul style="list-style-type: none"> Le sujet comporte 3 pages maximum : 1 page pour la mise en situation/Mission. 2 à 3 documents maximum mis à disposition sur les 2 dernières pages. | <input type="checkbox"/> |



**ACADÉMIE
DE NANTES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

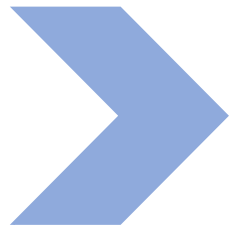


Vos questions ...

- Est-il possible de faire partir les élèves de terminale en Mobilité ERASMUS en juin ?
- Quelles sont les périodes favorables pour réaliser des PFMP à l'étranger ?
- Quand positionner l'épreuve spécifique européenne ?



RAPPEL SUR L'ÉPREUVE FACULTATIVE DE MOBILITÉ EN BCP & CAP



- [Arrêté du 27-6-2014](#) - J.O. du 29-6-2014 pour le BCP
- [Arrêté du 30-8-2019](#) - J.O. du 3-9-2019 pour le CAP + Attestation MobilitéPro

- ✓ Evaluation des acquis d'apprentissage obtenus à l'occasion d'un **séjour dans un pays étranger**,
- ✓ Prend en compte les **dimensions professionnelles et culturelles** des situations rencontrées par le candidat.

PARTIE 1 : dans le pays étranger, à l'issue de la période de mobilité ; réalisé par l'entreprise d'accueil – 8pts

PARTIE 2 : en France, au plus tard trois mois après le retour du candidat – oral de 20mn avec deux enseignants – 12pts



**ACADÉMIE
DE NANTES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Nouvelles modalités d'évaluation de l'épreuve spécifique pour l'attribution de la mention section européenne au bac pro :



**MERCI POUR
VOTRE PARTICIPATION**